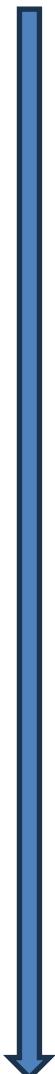


## ASTAC - Étapes de formation du tireur sportif

### 1<sup>ère</sup> année



Étape	Nature	Durée	coût
1	Adhésion et obtention de la licence de tireur sportif	Immédiat	Voir la page « adhérer » du site web
2	Stand 10m – <b>4 tirs à air comprimé</b> (carabine et pistolet)	4 semaines	Compris dans l'adhésion en 1 <sup>ère</sup> année
3	Stand 10mN (salle de réunion) - stage sécurité	2 heures	Compris dans l'adhésion en 1 <sup>ère</sup> année
4	Stand 25m – <b>2 tirs stagiaires</b> au pistolet 22LR ( <b>TS</b> )	2 x 3 heures	Compris dans l'adhésion en 1 <sup>ère</sup> année
5	À l'issue du 2 <sup>ème</sup> tir stagiaire – contrôle de connaissances ( <b>QCM</b> )	1 heure	Compris dans l'adhésion en 1 <sup>ère</sup> année
6	Délivrance du carnet de tir	-	Compris dans l'adhésion en 1 <sup>ère</sup> année
7	Exécution de <b>3 tirs « contrôlés »</b> ( <b>TC</b> )	Espacés de 2 mois au moins	Compris dans l'adhésion en 1 <sup>ère</sup> année
8	Demande d'avis préalable (feuille verte) à l'issue du 3 <sup>ème</sup> TC	2 à 4 semaines	Compris dans l'adhésion en 1 <sup>ère</sup> année
9	Possibilité de déposer un dossier de demande d'autorisation d'acquisition d'arme de catégorie B	variable	/

### À partir de la 2<sup>ème</sup> année

Avant de disposer d'une arme personnelle ou pour essayer une arme de gros calibre, il est possible de louer une arme du club (voir la page « adhérer ») ; de plus, **l'exécution d'un tir mensuel est vivement conseillée, en particulier pendant la phase de formation initiale** (entre les 3 tirs contrôlés).

La détention d'armes de catégorie B nécessite de faire au moins **3 tirs « enregistrés »** (**TE**) dans l'année civile. Une copie du carnet de tir sera demandée pour toute demande d'avis préalable (lors du renouvellement de l'autorisation de détention).

NB : Les tirs effectués lors des concours organisés par l'ASTAC peuvent être enregistrés sur le carnet de tir.